

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 13/12/2021

Date de la convocation:

06/12/2021

Date d'affichage:

06/12/2021

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 36

En exercice : 36

Votants : 35

L'an 2021 et le 13 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle polyvalente de Froeschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, WALTER Clarisse, WEINLING-HAMEL Elisabeth.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : M. ROMIAN Serge.

Suppléants – sans délégation de vote : MME STURM Céline ;

MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus excusés – procuration :

- M. MALL Philippe donne procuration à M. SITTER Pierrot ;

- M. RUTSCH François donne procuration à M. ISEL Roger ;

- M. NIEDERER Gérard donne procuration à M. SCHNEIDER Francis ;

Elus absents:

Titulaire :

M. SCHNEIDER Dominique.

Suppléants :

MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle ;

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme DUDT Lysiane

Réf : 067.2021

Vote : A l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

067.2021 : Partenariat avec les services de la DR/DGFiP pour l'accueil d'un service de conseiller aux décideurs locaux à la maison des services et des associations – Durrenbach.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°053.2019 du conseil communautaire en date du 23.09.2019 : « Développement de la maison des services et des associations, MASP/MFS et nouvelle organisation de la DGFIP, positionnement de l'intercommunalité »,

Vu la convention relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP signée avec la communauté de communes, en date du 16.12.2019,

Vu le courrier de la DRFiP en date du 09.11.2021

Considérant l'intérêt pour le territoire de disposer d'un conseiller aux décideurs locaux basé à Durrenbach, au sein de la maison des services et des associations,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'intervention de Mme Coulangeat et M. May, respectivement directrice et directeur adjoint de la DRFiP, ainsi que Mme Faidherbe, future conseillère aux décideurs locaux du territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et pays de Niederbronn,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte du nouveau réseau de proximité de la DGFIP, conduisant à l'installation d'un conseiller aux décideurs locaux à la maison des services et des associations à Durrenbach, à compter du 01.01.2022,**
- **De noter que le territoire de compétence de ce conseiller couvre l'ensemble des collectivités, établissements, syndicats, ..., du territoire réuni des communautés de communes Sauer Pechelbronn et pays de Niederbronn, et que cet agent est mis à disposition des élus et de leurs services pour une mission de conseil au sens large et du champs de compétence des services des finances publiques,**
- **D'autoriser le président à signer tout document et prendre toute décision en lien avec cette installation, la mise à disposition d'un espace de travail se faisant à titre gratuit, le conseiller accédant également aux équipements et locaux partagés (salles de réunion, espace duplicopie, espaces de convivialité, ...) et selon les procédures en place,**
- **D'appuyer le développement du site de l'Obermatt, comprenant la maison des services et des associations ainsi que l'antenne du SDEA Alsace Moselle, comme**

pôle de services aux habitants, entreprises et associations locales, (et aux communes pour ce qui concerne la présente délibération), en complément et en appui au bourg centre de Woerth, en faveur du territoire,

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/12/2021

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le président,
Roger ISEL